

**Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 95/16/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux ascenseurs**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

*(Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la directive)*

(2008/C 273/09)

OEN <sup>(1)</sup>	Référence et titre de la norme harmonisée (et document de référence)	Première publication au Journal officiel	Référence de la norme remplacée	Date de cessation de la présomption de conformité de la norme remplacée (Note 1)
CEN	EN 81-1:1998 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs — Partie 1: Ascenseurs électriques	31.3.1999	—	
	EN 81-1:1998/A2:2004	6.8.2005	Note 3	Date dépassée (6.8.2005)
	EN 81-1:1998/A1:2005	2.8.2006	Note 3	Date dépassée (2.8.2006)
	EN 81-1:1998/AC:1999			
CEN	EN 81-2:1998 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs — Partie 2: Ascenseurs hydrauliques	31.3.1999	—	
	EN 81-2:1998/A2:2004	6.8.2005	Note 3	Date dépassée (6.8.2005)
	EN 81-2:1998/A1:2005	2.8.2006	Note 3	Date dépassée (2.8.2006)
	EN 81-2:1998/AC:1999			
CEN	EN 81-28:2003 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs — Élévateurs pour le transport de personnes et d'objets — Partie 28: Téléalarme pour ascenseurs et ascenseurs de charge	10.2.2004	—	
CEN	EN 81-58:2003 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs — Examen et essais — Partie 58: Essais de résistance au feu des portes palières	10.2.2004	—	
CEN	EN 81-70:2003 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs — Applica- tions particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge — Partie 70: Accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	6.8.2005	—	
	EN 81-70:2003/A1:2004	6.8.2005		
CEN	EN 81-71:2005 + A1:2006 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs — Applica- tions particulières pour les ascenseurs et les ascenseurs de charge — Partie 71: Ascenseurs résistant aux actes de vandalisme	11.10.2007	—	
	EN 81-71:2005 + A1:2006	11.10.2007	Note 3	11.10.2007

OEN <sup>(1)</sup>	Référence et titre de la norme harmonisée (et document de référence)	Première publication au Journal officiel	Référence de la norme remplacée	Date de cessation de la présomption de conformité de la norme remplacée (Note 1)
CEN	EN 81-72:2003 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs — Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge — Partie 72: Ascenseurs pompiers	10.2.2004	—	
CEN	EN 81-73:2005 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des élévateurs — Applications particulières pour les ascenseurs et les ascenseurs de charge — Partie 73: Fonctionnement des ascenseurs en cas d'incendie	2.8.2006	—	
CEN	EN 12016:2004 Compatibilité électromagnétique — Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants — Immunité	6.8.2005	EN 12016:1998	Date dépassée (30.6.2006)
	EN 12016:2004/A1:2008	Ceci est la première publication	Note 3	28.12.2009
CEN	EN 12385-3:2004 Câbles en acier — Sécurité — Partie 3: Informations pour l'utilisation et la maintenance	11.10.2007	—	
	EN 12385-3:2004/A1:2008	Ceci est la première publication	Note 3	28.12.2009
CEN	EN 12385-5:2002 Câbles en acier — Sécurité — Partie 5: Câbles à torons pour ascenseurs	6.8.2005	—	
	EN 12385-5:2002/AC:2005			
CEN	EN 13015:2001 Maintenance pour les ascenseurs et les escaliers mécaniques — Règles pour les instructions de maintenance	10.2.2004	—	
	EN 13015:2001/A1:2008	Ceci est la première publication	Note 3	28.12.2009
CEN	EN 13411-7:2006 Terminaisons pour câbles en acier — Sécurité — Partie 7: Boîte à coin symétrique	13.12.2006	—	

<sup>(1)</sup> OEN: Organisme européen de normalisation:

— CEN: rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles, tél. (32-2) 550 08 11, fax (32-2) 550 08 19 (<http://www.cenorm.be>),

— Cenelec: rue de Stassart 35, B-1050 Bruxelles, tél. (32-2) 519 68 71, fax (32-2) 519 69 19 (<http://www.cenelec.org>),

— ETSI: 650, route des Lucioles, F-06921 Sophia Antipolis, tél. (33) 492 94 42 00; fax (33) 493 65 47 16 (<http://www.etsi.org>).

**Note 1** D'une façon générale, la date de la cessation de la présomption de conformité sera la date du retrait («dow») fixée par l'organisme européen de normalisation. L'attention des utilisateurs de ces normes est cependant attirée sur le fait qu'il peut en être autrement dans certains cas exceptionnels.

**Note 3** Dans le cas d'amendements, la norme de référence est EN CCCC:YYYY, ses amendements précédents le cas échéant et le nouvel amendement cité. La norme remplacée (colonne 4) est constituée dès lors de la norme EN CCCC:YYYY et de ses amendements précédents le cas échéant, mais sans le nouvel amendement cité. A la date précisée, la norme remplacée cesse de donner la présomption de conformité aux exigences essentielles de la directive.

## AVERTISSEMENT:

- Toute information relative à la disponibilité des normes peut être obtenue soit auprès des organismes européens de normalisation, soit auprès des organismes nationaux de normalisation, dont la liste figure en annexe de la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil <sup>(1)</sup>, modifiée par la directive 98/48/CE <sup>(2)</sup>.
- La publication des références dans le *Journal officiel de l'Union européenne* n'implique pas que les normes soient disponibles dans toutes les langues communautaires.
- Cette liste remplace les listes précédentes publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*. La Commission assure la mise à jour de la présente liste.

Pour de plus amples informations voir:

<http://europa.eu.int/comm/enterprise/newapproach/standardization/harmstds>

---

<sup>(1)</sup> JOL 204 du 21.7.1998, p. 37.

<sup>(2)</sup> JOL 217 du 5.8.1998, p. 18.